



BULLETIN MENSUEL – MAI 2025

HORAIRE HÔTEL DE VILLE

Nous vous rappelons que nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h 30.

SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil se tiendra le lundi, 16 juin 2025 à compter de 18 h. Le maire et les membres du conseil vous accueilleront **aux bureaux de l'hôtel de ville sis au 601, chemin de la Gare**. Il vous est également possible d'assister par visioconférence.

DEUXIÈME VERSEMENT – TAXES – RAPPEL

Le deuxième versement de vos taxes est le 6 juin prochain.

TRAVAUX DE VOIRIE – BALAYAGE DES RUES ET AUTRES

Le balayage des rues est en cours. L'installation des dos d'âne temporaire se fera dès la fin du balayage des rues.

Quant au marquage des chemins, il se fera au début du mois de juin.

EMBARCATIONS NAUTIQUES – DÉBARCADÈRE – VIGNETTES - RAPPEL



Procéder au lavage des embarcations, de la remorque, des équipements nautiques et du matériel est essentiel et **OBLIGATOIRE**, pour tout type d'embarcation.

La prévention est la meilleure option. Considérant que des études scientifiques ont prouvé que les espèces exotiques envahissantes peuvent causer des dommages considérables, notamment à la flore, la

faune, la qualité de l'eau, la santé publique et la valeur foncière des immeubles riverains, nous nous sommes assurés de prendre des mesures permettant un maintien de la qualité des eaux.

Une nouvelle plateforme a été mise en ligne en mai 2025. Ce nouvel outil se veut convivial et facilitera grandement la gestion d'enregistrement des embarcations nautique motorisées et non-motorisées. Tous les propriétaires d'embarcation devront s'inscrire afin d'obtenir une vignette.

Si vous avez des difficultés pour l'inscription, une procédure est disponible sur le site web de la Municipalité. De plus, vous pouvez nous rejoindre au 819 321-2332 poste 3700, nous serons en mesure de vous accompagner pour l'inscription.

COMMENT Y AVOIR ACCÈS ?

Un courriel vous a été acheminé de l'adresse suivante : vignettes@ivry-sur-le-lac.qc.ca. Ce courriel vous guidera pour l'inscription de votre embarcation. Vérifiez aussi dans votre boîte de courrier indésirable si celui-ci n'apparaît pas dans votre boîte de réception.

Vous pouvez également accéder à la plateforme en vous rendant sur notre site web à www.ivry-sur-le-lac.qc.ca en cliquant sur <https://vignettes.ivry-sur-le-lac.qc.ca/>

Vous pouvez également vous procurer votre vignette en passant à nos bureaux sis au 601, chemin de la Gare.

Assurez-vous que votre dossier est complet pour obtenir votre vignette, L'accès au lac pourrait vous être refusé s'il ne l'est pas.

Prenez-vous d'avance, c'est la meilleure façon d'éviter tout souci !

Comment vous procurer votre vignette :

HORAIRE

De l'ouverture 12 mai au 1er juillet 2025	7 jours de 8 h 30 à 16 h 30
Du 2 juillet au 31 août 2025	5 jours/semaine du mercredi au dimanche de 8 h 30 à 16 h 30
Du 1er septembre au 17 octobre 2025	7 jours de 8 h 30 à 16 h 30

Les heures pourraient varier, sans préavis, selon la disponibilité des ressources humaines affectées aux postes du débarcadère et de la station de lavage et à l'achalandage durant la saison.

VIGNETTES : Il est essentiel de vous procurer une vignette pour votre embarcation, quelle qu'elle soit.

QU'EN EST-IL DES TRAMPOLINES SUR LE LAC? - RAPPEL



Selon le règlement municipal sur le zonage, 2013-060 (article 158), il est autorisé, à titre d'équipement accessoire, d'avoir et d'implanter un quai ou un radeau (dont la définition du radeau inclut les trampolines nautiques), à toutes les classes d'usage résidentiel. **Une demande de permis pour équipement accessoires auprès du service d'urbanisme est requise avant l'installation.**

La réglementation prévoit des règles

d'application en lien avec le nombre, l'implantation, les dimensions, l'entretien, l'environnement et la sécurité.

En résumé, s'il y a un radeau, une rampe de mise à l'eau ou un trampoline en plus du quai, la somme des superficies de l'ensemble de ces équipements accessoires ne doit pas dépasser 20 m².

Visiter le site de la municipalité afin de déposer votre demande de permis via la plateforme Voilà! accessible à partir de la page d'accueil : <https://ivry-sur-le-lac.qc.ca/>, en sélectionnant le type de permis : Travaux dans la rive et le littoral.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter le service de l'urbanisme à l'adresse suivante : inspecteur@ivry-sur-le-lac.qc.ca ou au 819 321-2332 poste 3702.

NOS PLONGEURS HUARDS AU LAC MANITOU

Chronique : Judith Adams

OÙ ÉTAIENT NOS PLONGEURS HUARDS TOUT AU LONG DE L'HIVER? QUE FONT-ILS MAINTENANT?



Les populations de plongeurs huards diminuent au Canada. Si vous aimez leur cri autant que moi, alors vous voulez probablement qu'ils continuent à venir sur notre beau lac et que leurs bébés deviennent adultes. [Cela signifie qu'il faut rester loin des nids et surveiller vos sillages.](#)

Les plongeurs huards (*Gavia immer*) passent les mois de novembre à mars dans l'eau salée près du littoral atlantique, dans les baies et les anses, de Terre-Neuve au sud du golfe du Mexique. Certains plongeurs huards migrateurs peuvent voler à plus de 100 km/h.

La migration printanière s'étend de mars à juin. Certains de nos plongeurs huards du Manitou ont été vus en avril, nageant entre les glaces flottantes. Les mâles arrivent en premier pour défendre leur territoire et les femelles arrivent une semaine ou plus tard. Les femelles rejoignent généralement leur partenaire mâle de l'année précédente. Les couples monogames peuvent durer plusieurs années.

Les plongeurs huards ont tendance à revenir au même lac et au même site de nidification année après année, surtout si la nidification a été fructueuse. Le plongeur huard peut vivre de 15 à 30 ans. Certains d'eux peuvent être présents sur le lac Manitou depuis de nombreuses années. [Veuillez les respecter en gardant vos distances sur le lac.](#)

Le mâle choisit le site du nid. En mai et juin, le mâle et la femelle travaillent ensemble à la construction et à l'entretien du nid. Leurs nids simples sont constitués d'un amas de végétation ou une simple cuvette peu profonde, mais ils doivent être situés au bord de l'eau car ils ne peuvent pas marcher facilement sur la terre ferme. Les plongeurs huards ont tendance à être discrets autour de leur nid. [Si vous voyez un nid, restez à l'écart et protégez leur secret.](#)

Les vagues et les hautes eaux peuvent être mortelles pour leurs nids -une élévation du niveau de l'eau de plus de 15 cm (6 pouces) inondera le nid et/ou entraînera potentiellement les 1 ou 2 œufs dans l'eau. La circulation des bateaux crée des sillages qui peuvent emporter les nids ou séparer les jeunes huards de leurs parents, qui sont alors vulnérables aux prédateurs tels que les goélands ou les corbeaux. [Veuillez donc respecter les limites de vitesse sur le lac Manitou et réduire votre sillage au minimum.](#)

Les deux membres du couple déploient beaucoup d'efforts pour s'occuper des œufs et des jeunes et les protéger, bien que les femelles incubent d'avantage que les mâles. Si vous voyez un plongeur huard solitaire, il se peut que son compagnon soit sur le nid en train de protéger les œufs. Les deux partenaires se défendent agressivement contre les autres plongeurs, les oiseaux aquatiques et les autres animaux sauvages qui leur disputent leur principale proie: le poisson.

Si vous souhaitez comprendre les appels que lancent nos fous, consultez ce lien :



<https://loon.org/the-call-of-the-loon/>

AUCUN RÉSIDU DE PLANTES ENVAHISSANTES DANS LE BAC BRUN

LA RENOUÉE DU JAPON, LE MYRIOPHYLLE À ÉPIS ET
LA BERCE DU CAUCASE (TOXIQUE EN PLUS)
ENVAHISSENT ET MODIFIENT NOS ÉCOSYSTÈMES.

- NE PAS LES JETER DANS LA NATURE
- NE PAS LES COMPOSTER (NI BAC BRUN,
NI COMPOSTEUR DOMESTIQUE)
- PLACEZ-LES PLUTÔT DANS DES SACS DE POUBELLE
RÉSISTANTS ET HERMÉTIQUES
QUE VOUS METTREZ DANS LE BAC NOIR
 - BRÛLEZ-LES
- ATTENTION AUX RISQUES DE BRÛLURE SUR LA PEAU
EN MANIPULANT LA BERCE DU CAUCASE

NE PAS LES APPORTER À L'ÉCOCENTRE

En cas de doute, appelez votre municipalité

La renouée du Japon

Le myriophylle à épis

La berce du Caucase

LA VIVIPARE CHINOISE -

La vivipare chinoise (*Cipangopaludina chinensis*) est originaire de l'Est de la Russie et du Sud-Est de l'Asie. Elle a été introduite en Amérique du Nord à la fin du 19^e siècle et découverte au Québec dans les années 1970.

L'aquariophilie, les jardins d'eau et les activités nautiques sont les principaux vecteurs de sa propagation.

SACHEZ LA RECONNAÎTRE!

Les riverains et les plaisanciers sont les premiers à observer l'escargot. Il est primordial de rester à l'affût et de détecter rapidement l'arrivée d'intrus.

Signalez vos observations!

En ligne sur Sentinelle :

<https://www.pub.environnement.gouv.qc.ca/scj/>

Ou par courriel : observations_eae@mrmf.gouv.qc.ca

Incluez une photo et la localisation de l'observation lors de votre déclaration!



© 2014 - A. Kervin

Le meilleur moyen de prévenir l'envahissement par la vivipare chinoise est d'éviter de l'introduire.

PRÉVENTION

Voici quelques conseils pour prévenir l'introduction de la vivipare chinoise :

- Apprenez à la reconnaître
- Ne jamais la relâcher dans la nature
- Entre chaque plan d'eau visité :
 - 1) Inspectez vos équipements nautiques
 - 2) Retirez et jetez tout ce qui semble suspect (larves, mollusques, plantes, etc.)
 - 3) Videz l'eau de vos embarcations
 - 4) Lavez vos équipements nautiques à l'eau chaude, à haute pression ou laissez sécher pendant au moins 5 jours

Sachez qu'il est illégal de retirer l'escargot d'un plan d'eau sans un permis ministériel. Le contrôle vous intéresse, contactez-nous!



3001, 1^{re} Avenue
Rawdon (Qc) J0K 1S0
(450) 755-1651
info@cara.qc.ca

Québec

Rawdon
Fort de sa diversité

www.cara.qc.ca

La vivipare chinoise

Une espèce aquatique
EXOTIQUE et
ENVAHIS'SANTE



PRÉVENIR
L'INVASION

OBV
L'Assomption

TRAITS DISTINCTIFS

Coquille mesurant jusqu'à 7 cm

Coquille de 6 à 7 tours séparés par des lignes de croissance



Coloration de vert olive à brun verdâtre ou brun rougeâtre

Opercule rigide agissant comme une porte permettant de sceller la coquille

ESPÈCES SIMILAIRES

ATTENTION! Deux espèces d'escargot exotique envahissant lui ressemblent.



Vivipare géorgienne
Viviparus georgianus

Bandes plus foncées sur la coquille et plus petite (4 cm)



Vivipare japonaise
Cipangopaludina japonica

Coquille plus allongée

HABITAT

La vivipare chinoise vit à la surface ou partiellement enterrée dans la boue d'une grande variété de milieux aquatiques, des lacs aux fossés. Elle affectionne particulièrement les eaux :

- Calmes et bien oxygénées
- Caractérisées par des fonds mous, boueux ou limoneux
- Peu profondes (0,2 à 3 mètres)

REPRODUCTION

ATTENTION au transport des juvéniles !

- Les vivipares atteignent la maturité sexuelle dès l'âge de 6 mois.
- Les femelles donnent naissance de juin à octobre à des petits escargots complètement formés, mesurant 5 mm.
- Elles ont des portées de 25 juvéniles en moyenne par année, mais celles-ci peuvent atteindre jusqu'à 65 jeunes. Une femelle aura un peu plus de 150 bébés au cours de sa vie.



RÉSISTANCE

La vivipare chinoise s'adapte à diverses conditions:

- Grâce à son opercule (porte) rigide la protégeant contre les prédateurs
- Résiste aux produits chimiques
- Survie à au moins 4 semaines de sécheresse
- Tolère des températures ambiantes de 0 à 45°C.
- Change son mode d'alimentation en passant du broutage des algues à la filtration des organismes dans l'eau

IMPACTS

- Déloger les espèces indigènes de leur habitat
- Menacer l'abondance et la diversité des algues, source de nourriture de plusieurs espèces
- Causer le déclin des mollusques indigènes
- Altérer la qualité de l'eau en affectant le cycle du phosphore et de l'azote
- Transmettre des parasites et des maladies responsables du déclin d'espèces indigènes
- Obstruer les conduites d'eau
- Nuire aux riverains à cause des coquilles s'agglomérant le long des rives et de l'odeur nauséabonde des escargots morts



La Semaine québécoise des personnes handicapées se déroule chaque année du **1^{er} au 7 juin**.

[Un homme portant une prothèse à la jambe se tient debout. Il apparaît dans l'ombre. Une lumière est dirigée vers sa prothèse pour la mettre en évidence.]

On perd de vue le potentiel quand on voit seulement la différence.

Cet événement souligne l'importance d'agir pour améliorer la participation sociale des personnes handicapées. C'est une semaine qui met en lumière les bons coups réalisés et aussi les obstacles encore présents.

Qu'ils soient individuels ou collectifs, ces gestes visant à réduire les obstacles comptent plus que vous ne l'imaginez. Ils pourraient devenir une source d'inspiration

Devenir des acteurs de changement

Chacun peut faire sa part pour vivre dans un monde plus inclusif. Parce qu'encore aujourd'hui, il faut continuer d'agir.

Dans bien des situations, les personnes handicapées pourraient réaliser la même activité qu'une personne sans incapacité. Il faut alors que les obstacles aient été éliminés. Pensons notamment à l'accès à des logements accessibles, à des commerces, à des restaurants, à des lieux récréatifs, aux transports, à un emploi.

Pouvez-vous contribuer à faire tomber des obstacles? Ne sous-estimez pas votre rôle, votre implication est essentielle.

Vos actions peuvent aider une personne :

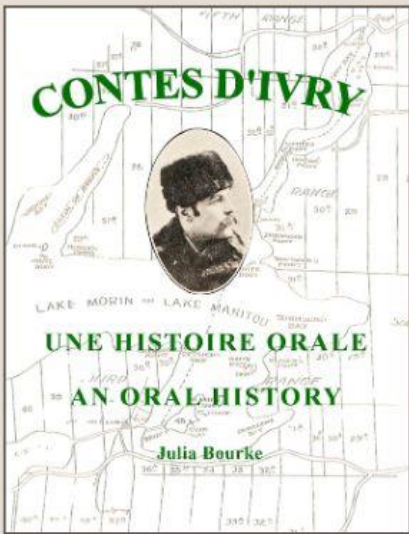
- à s'impliquer dans la société;
- à être autonome;
- à prendre sa place;
- à se sentir bien.



LANCEMENT DE

*Contes d'Ivry
une histoire orale
An Oral History*

dimanche le 29 juin
15 h à 17 h
à l'hôtel de ville d'Ivry-sur-le-Lac



Rejoignez-nous pour le lancement de
Contes d'Ivry: une histoire orale / An Oral History

Le personnage le plus mémorable du lac Manitou, le comte d'Ivry, est au cœur de ce recueil captivant de témoignages oraux, recueillis auprès des résidents et villégiateurs anglophones et francophones d'Ivry, accompagnés d'une riche sélection de photographies d'époque. Couvrant la période de la colonisation jusqu'aux années 1950, ces récits abordent des thèmes tels que les premiers colons, les régates, le Club Manitou, le petit train du nord, les prières champêtres, les amours nées à Manitou, et bien plus encore.

Ce projet, fruit de plusieurs années de travail et de nombreux bénévoles, préparé par Julia Bourke, rend hommage à ce lieu unique et chargé d'histoire.

Pour plus d'info : <https://payhip.com/ContesdIvry>
ou envoyez un e-mail à : juliabourkeivry@gmail.com



Nouvel horaire du service à la clientèle.

À compter du 10 mai 2025 :

Transport adapté

7 jours sur 7, de 8 h à 16 h.

Transport collectif

Lundi au vendredi, de 8 h à 19 h.

Samedi et dimanche, de 8 h à 17 h.

TENDEZ LA MAIN...

TRAVAILLEZ AUPRÈS
DE PERSONNES EN
PERTE D'AUTONOMIE
OU EN SITUATION DE
HANDICAP VIVANT À
DOMICILE

Horaire flexible / Salaire concurrentiel/
Formations offertes
Informez-vous dès maintenant sur le
**Programme d'allocation directe/
chèque emploi-service.**

Visitez le www.quebec.ca



Vous résidez dans la MRC des Laurentides ?

Suivez Tendre la main- aînés Laurentides
ou écrivez à
tendrelamainlaurentides@outlook.com

Une initiative de Concert Action Soutien Autonomie de la MRC des Laurentides



Services gratuits et confidentiels aux aînés
confrontés à des situations de vulnérabilité, d'abus
et de maltraitance.

Soutien, conseil et accompagnement aux aînés
vivant des inquiétudes ou faisant face à différents
problèmes mettant en jeu leur qualité de vie ou leur
autonomie.

1 844 551-6032

info@prevoyanceaines.org - prevoyanceaines.org

 **PRÉVOYANCE
ENVERS LES AÎNÉS**
DES LAURENTIDES INC.



Nous vous rappelons que si vous désirez partager une activité qu'elle soit culturelle, de loisirs ou autres, vous pouvez communiquer avec nous à l'adresse suivante adjointe@ivry-sur-le-lac.qc.ca

Merci pour votre confiance et sachez que c'est toujours un réel plaisir de vous représenter !



Le maire,
André Ibghy
Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac
Tél. (819) 321-2332
maire@ivry-sur-le-lac.qc.ca

VOTRE PORTAIL CITOYEN INTELLIGENT



VOILÀ ! est un dossier citoyen personnalisé, mobile et web, qui facilite la communication avec la Municipalité !

Inscrivez-vous pour recevoir les nouvelles et alertes, consulter les avis sur votre compte de taxes en ligne, ajouter une propriété et un compte de taxes dans votre compte et être aux premières loges pour recevoir le **Bulletin mensuel**.

L'inscription c'est ici : <https://ivry-sur-le-lac.appvoila.com/fr/>

DEMANDE DE PERMIS – N'ATTENDEZ PAS !

Vous prévoyez un projet de construction ou de rénovation au printemps ou durant l'été, il est à parier que vous devrez obtenir un permis de la municipalité. Nous vous recommandons fortement de déposer votre demande dès que possible afin d'éviter des délais supplémentaires. Le traitement des demandes s'effectue en ordre de réception. En procédant sans attendre, vous limitez les surprises.

Inscrivez-vous dès maintenant !